[ACAD]EMIE ROYALE DE CHIRURGIE N

Resolutions sur les Questions proposées par L'academie royal de Paris. pour quoy certaines thumeurs doivent être extirpées, et d'autres simplement ouvertes; dans l'une et l'autre de ces operaon quelles sont les cas ou les cauteres est preferab. a l'instrument tranchant et les raisons de preferences.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Composée par Mr. Simon Escanille Mtre chirurgiens du College de la Ville de Saragose Royaume D'arragon en Espagne

1.re Question pourquoy certaines tumeurs doivent naitres entierement extirpées?

Tous les tumeurs qui sont renfermées dans des membranes ont une même guerison ainsi le dit Mr. Paul. tant a la de les ouvrires que de les extirper, celoy sont Estrinees, Atheromas, Steatomas et Melicerides. et ces Especes: et ceux cy sont renfermées dans une membrane ou tunique laquelle est faite de la même humeur quelle produit les tumeurs comme le dit Henrriques de Villacorta, Factum tamen ex eadem materia ex quo oriuntur: ces Sortes de tumeurs se peuvent engendrer dans toutes les parties du Corps. et ainsi je dis que ces tumeurs doivent estres entierement extirpées par ce quelles ne peuvent se resoudres ny supurer, Specialement si elles sont begnigne. Peccio ille estrume que sunt cum accidentali dolore et calore ac rubedine facilius curantur. quoniam sepe ad maturationem, et saniem deveniunt, Vel resolvuntur. ille vero que sunt absque dolore ullo difficilius sanantur et resolvuntur, doivent estre entierement extirpées toutes les tumeures qui dans la membrane ou tunique se trouvent des humeurs de matieres pituiteuses sans melange de sang Peccio omnes tumores in quibus materia intra tunicam

Paulus lib. 6. Cap. 37.

Villacorta de tumeurs disputa 3.a dub 3.a

Peccsius lib 1.o cap. 32

Peccsius ubi supra

ESCANILLA

ARC 13 d. 12 n° 9

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE N

continetur, difficilime medicamentis, curantur tum ob frigidam materiam intra tunicam contentam quæ ad maturationem est in epta tum quia resolvi non possunt cum intra tunicam sit reclusa sed incisione facilius curantur. doivent estre entiérement extirpées, parceque de ne les pas extirper entiérement si il reste quelque portions de tunique la tumeure revient une autre fois, Senertus

Senertus lib. 12e pag. 1er chap 25.

foliculus radicitus excindatur malum reberti solet le même du Peccio et aliquid membrane frustulum intus remaneat, iterum renobatur si ergo membrane frustulum remaneat utrumque extra hendum est, et nisi ferro fieri posit vel cum unguento Apostolorum

Peccsius ubi supra

Abicena 3-4-12 Cap. 10e

abicena et jam invenimus unguentum apostolorum quod factum fuit pro discipulis christi esse magne impressionis vel sanctioni a in scrofulis magnis perniciosis, eruptis vel ulceratis cum facilitate et linitate. doivent estre entierrement extirpeés parce quelles ne sont pas maligne, pourquoy les malignes ne se doivent guerris avec medicament âcres ny instrumens tranchans.

Pareus lib 6e cap 22.

Ambrosius Pareus nec ferro nec acribus medicamentis Contingendo. il ya aussi des raisons pour les mieux extirper

Senertus ubi supra.

Senertus in pueris facilius curantur, quam in adultis, liberé ac nulli vasi implicati estrume curantur facilius quamque vasis implicati sunt. facilius curantur una estruma quam pluries, dolore vacantes quam dolentes parve estrume majoribus facilius curantur sicut mites et blonde inflamatis maligne strume omnino incurabiles sunt, quoniam sunt cancrosé et vasis referté. ideo curationi non cedunt et in earum absciscione magne sanguinis hemoragie iminet periculum,

Paccsius lib. 1e cap 23.

et ideo non attingende Peccius.

Zacutus 1 prax admirande observatione 101 f 24.

Zacuto Lusitano di que les escrofuls maligne s'altere par les médicamens qui si appliques, si on veut la mollifier, c'est en vain parceque la dureté de tumeure ~~de~~ lui résiste, et si on entreprend de resoudre avec medicamens fort s'endurcissent davantages parcequ'il se resout le plus subtil de l'humeur, et si l'on applique des medicamens escarotiques ou corrosif, en vient ulceres mauvaises et doulourentes pour avoir rendu l'umeur acres et mordasse, et s'il s'applique des remedes legers il ne servent derien; par cette raison le miserable malade perd la confiance au chirurgien, et pour ne le point abandonner sans lui donner aucuns secours Zacuto Lusitano porte la composition

Zacutus ubi supra.

d'un onguent qui met pour temoing a Dieu qu'il ne lui a jamais le quel amoli resout les escrofuls et les supures, et s'il sont ulcerés les extirpes arrache la tunique et fait revenir la chair. ceux qui ne veulent point faire de remede vont se faire toucher au Roy de france je suis temoins d'en avoir vu beaucoup qui en ont été guerris quoique leurs maladies fut tres considerable si elles ne sont pas ouvertes se resoudes et si elles sont ulcerées s'extirpes par elle même et tombe la tunique qui envelope l'umeur qu'el produit. Les atheromas steatomas et meliceïdes

que nous avons deja di ou une même gucrison, mai quand ces thumeurs et ces Especes: Setrouve ala tête Se doit Segré le crâne pour oter la mauvaise

Aecius lib. 15 cha 7.

impressions quelle a faite a ces ôs. Aecius illud porro animadversione dignum est ut si in capite hujusmodi tumor fuerit, post tollendum pediculum membranam os ambientem secemus et, calvariam deligenter derradamus mais sil Setrouvoit les ôs du crâne sans aucunes impression ne le Legrerons point.

Il yena d'autres qui doivent estre entierrement extirpées, comme sont les cancers et ses especes et celles cy ne doivent estre extirpées que quand elles ne peuvent se résoudrent et quelles ne soit pas considerable et n'ayent pas de grandes racines, et quelles ne soit pas proches des membres principal, et que le malade ne soit pas trop debiles ny timide et qui ne soit pas dans aucunes parties internes et pour le dire en un mot quelles ne soit point cachée comme dit hypocrate Quibus occulti

hyp. 6e apho. Tex 38.

Cancri adsunt non curare melius, curari enim citius y eterunt non curati vero Longius vitam trahuont.

Seconde Questions

Doivent être ouverte quand les abces nous sont aux yeux parceque s'en suivroient la perte de la vüe, aux testicules resteroient impotens, ny au foye ny ala râte parce que les ulceres seroient incurables aux poulmons deviendroient Tisiques et ainsi en toutes ces parties nous devons tenter l'induration c'est a dire deffendre quelle ne supure point, parceque les poulmons ont un mouvement continuel l'ulcere ne pourroit jamais se réunir, le foye et la rate pour être d'une substance tandeuse mais tous les autres abces doivent être ouverte, s'il ne se peuvent resoudrent parceque cela se doit intenter premierement et specialement quand elles sont petites et ne sont de matieres malignes, sinon superficiel et de peu de matiere et subtille et que le malade soit robuste. cornelio Celso Raro secandum est ubicumque mediocris abscesus est, itemque tites in summa cute. Aescius de parotidibus ubi vero supurati fuerint discutere ipsos egrediemur. puisque cet Auteur medit quil se peut faire ale parotides mieux se pourra intenter la resolution aux autres thumeurs mais si le chirurgiens voit quen peu de jours ne se resoud la thumeur, le doit ouvrir parceque beaucoup de fois sentuit de mauvais accident et aussi la mort comme dit Guillermo fabricio Ildano trimestrem puerum abscesu circa humerum dextrum laborare, parentibus vero incisione non admitentibus paulatim tumore imminutam fuisse. inciso vero tandem et aliquantum puris effluxisse paulatim vero magis subsedisse tumorem, defluente sensim in imum ventrem et genitalia umore, a quo extincto calore natibo grangrenam enatam et paucos post dies esphacelum indeque mortem secutam fuisse

Celsus lib. 7. cap. 3.

Aescius lib. 6. cap. 89

Fab. ildanus cent. 1. observ. 81.

Il yena dautres qui doivent estre ouvertes avant quelles supure, pour les accident qui peuvent arriver ceux cy sont 9. comme dit

Antonio Robledo 1.er quand la chaleur naturele est foible le malade

Robledo trac. 12.e Sec. — peut perir avant la supuration, 2.e quand la thumeur devient plus considerable

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

a proportion du membre quil à pour être en grande quantité la matiere qui

la produit, laquelle peut etre cause que le membre tombe en mortification

avant qui de se supuré, 3.e quand thumeur est grossiere ou épaisse elle peut

corrompre la partie avant de se supuré 4.e quand le membre commence

a tomber en mortification 5.e quand les thumeurs sont produites de matiere

maligne 6.e quand les thumeurs sont proches du membre principale parce

que ey ca tant la supuration peut perir le membre voisin 7.e quand les

thumeurs sont proches les articulations si elle ne souvre pas avant de

se supuré le malade restera perclus. 8.e quand les thumeurs sont sur

des nerfs, veines, arteres, tendons pour deffendre la corruption de ces

parties voisines, 9.e quand les thumeurs sont au perinées en cette endroit

Paulus lib. 6. cap. 34. — il en resulte des fistules avec grande facilité et comme dit Paul il

reste des fistules hors quon ne les ouvres avant la supuration.

Doivent être ouverte les thumeurs quand le chirurgien à pperçois quelque

peu de pus, ce quil connoitra par la remission des accidens par la couleur

blanche quil à pperçois, au même endroit quil étoit auparavant rouge,

et par la pointe qui fait la tumeure. Labces doit etre ouvert de cinq

Celsus lib. 5.e cap. 28. — façons 1.er souvre soy même comme dit Cornelio Celsos maturesit

enim per se atque erumpit. 2.e avec des médicamens comme dit

Musitanus lib. de tumeur cap. 3 — Charles Musitano parlant de son Emplatre Benedicte, non

credibile est quantum hoc emplastrum valeat ad maturandos,

aperiendos, et curandos cujus cumque generis tumores. 3.e souvre

avec des scarotites ou corrosifs sil ny a point acraindre quelques accidens

4.e souvre avec un instrument tranchant quand il ny a point acraindre

de veines, arteres, nerfs tendons. 5.e souvre avec le cauterre, les

thumeures qui sont profondes et sont proches des parties nerveuses,

arterieuses, vaineuses, et tendineuses.

Troisieme Questions

Hyp.s 7. aph.e 91. — Cest regle general que les cottaires guerrit ce que linstrument tranchant

ne peut pas guérir Hypocrates quecumque medicamentis non

curant ferrum curat: que ferro non curratur ignis curat, que, igne

non curatur ea exestimare oportet in medicabilia, et le cottaire

Abicena sen 4-1. loc 5.e cap. 29. — ~~doit~~ D'or est le mieux de tous. e Abicena Rex vero, qua cauterium

fit melius est aurum. ce cy est nécessaires pour conserve la santé

comme lexperience nous le demontre pour estre capable dévitez

un flux de sang et aussi pour extirper mieux semblable maladie

Guidus trac. 7.e Doc. 1 cap. 3 — Guidus cauterium vero est necessarium auxilium ad conserbandam

sanitatem et extirpandam egretudinem. et cet auteur dit que le

le cauterre corrobore le membre ou il sapplique et en même temps

deffend la corruption qui prenne plus de place, resoult la matiere

renfermée, et oprime le flux de sang extirpe le superflus

et tout ce quil y a dinconvenient. Et cecy suppose que ~~les~~ escrofules

sil arrivoit un flux de sang quand on les extirpes le cottaire le guerri

de maniere que les escrofules malignes ne se peuvent servir dun instru

Pareus lib. 6 cap. 22.

tranchant. ainsi le dit Ambrosius Pareus mais le cotaire ne le ne le deffend point en ce cas: d'abord le cautaire est preferable a l'instrument tranchant, et de cette façon le chirurgien est sure non seullement de guerrir le flux de sang et même d'empeicher qu'il revienne. si se fait l'exterpation de quelques escrofules au thumeurs inquittée en quelques parties du Corps que ce soit, s'il arrive puntur en quelques parties nerveuses ne sera la même chose que si elle étoit faite avec un instrument tranchant: comme le dit Albucasis.

Albucasis lib. 1.

Que aux Escrofules malignes soit preferable le cauterre est certain puisque les thumeures cancereuses ou Saratanes sont des escrofules malignes comme dit Jean de Vigo. les Saratans ou cette espece de tumeures se cottairise pour deux raison la 1. pour Eviter le flux de sang, l'autre pour dissiper la mauvaise disposition qu'il y a en cette partie, puisqu'il y a beaucoup d'Experience que si elle ne se cotterise point revient une autre fois la maladie, le cotoire en ce cas fait deux chose et aussi fait le même orrantul puisqu'il empêche qu'il ne revienne point comme le dit Pareus il sert aussi pour Eviter le flux de sang que l'instrument tranchant pourroit occasionner.

Vigo lib. 2 cap. 7.

Pareus lib. 7 cap. 5.

Aux cancers est preferable le Cottaire, comme dit Celsus perpetuum est exciso Cancro vulnus esse adurendum. si le cancer s'extirpe avec un instrument tranchant ne poura guerir le flux de sang, n'y auter la mauvaise disposition de la partie que c'en la corruption qui a coutume d'y rester ne pouvant la détruire amoins que de la cauterriser. Beccius Quot corruptum est in Cancro excindendum, vt ex integro paululum quoque demat idque adurendum.

Celsus lib. 6 cap. 18.

Beccius lib. 1. ~~c~~ cap. 30.

Robledo tract. 2 sec. 5.

En le cas que dit Antonio Robledo quand il dit qu'en 9. cas se doivent ouvrir les abces avant la parfaite supuration. est preferable l'instrument de feu aux trois premieres parceque ces 3 cas sans ce y peu devenir la mortification. l'instrument tranchant ne sert en ces cas que d'affoiblir la partie, mais le cotoire ouvert corrobore les chaleurs naturelles qui se trouve opprimée pour raison de la cause conjointe, et a même tems diminue les humidités étrangeres ce que ne puis pas faire l'instrument tranchant. Le 4. et 5. cas est preferable le cottaire puisqu'il n'y a praticiens aucuns qui ne disent que la mortification et malignité ayent étée detruite avec instrument tranchant sinon brulant la partie quoique le malade ne le veule pas avec le cottaire il faut se servir aussi de l'onguent Egyptia de Pareus parce que celui cy brûle incensiblement et c'est le meilleur de tous les medicament qui ont le nom de cotterisez.

Pareus lib. 11. cap. 16

Et au 6. cas est preferable le cotaire quoique quelquns les refuse pour estre la maladie proche du membre principal, ou nous recommande Galliens que le feu ne soit pas trop vehement de chaleur, et que le cottere en ce cas jette la matiere dehors, et si l'abcés est malins n'y a point d'autre moyens que le cottaire, et le 7. cas est preferable le cottaire pour raison des parties qui composent les articulation. Senertus parlant des carries dit que l'operation n'est pas sure en ces parties, par l'instrument tranchant. et le même se doit entendre au 8. cas comme le dit le même Senertus sçavoir en veine arteres

Galenus. introd. seu me cap. 18

Senertus lib. 5 pars 2. cap. 13

Senertus vbi supra

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C N

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

nerfs tendons, qui soi grand en ce cas ne te puis pas faire la
section. le même se doit entendre en tous les abces. et le 9.e siles
tumeurs sont superficielles se pourront ouvrir avec linstrument
tranchant, mais si elles sont profondes il faut bien prendre garde
a ce quon doit faire je dis quils doivent ouvrir avec les cottaire.
les abces du foye se doivent être ouverte avant la parfaite separation
et cela se fera avec le cottaire pour éviter le flux de sang, et corroborer
la partie, et si aucuns chirurgiens attend quils souvre par lui même
sera cause de la mort du malade, specialement en fievre maligne
il est certain quil se corrompra la mambrane qui lenvelope, et la
même substance du foye; il y a quelques praticiens qui enseigne
ou demontrent que les empieme ne souvre jusqua parfaite separatio.
Je dis que les petits abces qui sont de matiere benigne peuvent
attendre, parce que la nature jette la matiere qui le produit par la
bouche urine ou par la selle, mais sil sont grands et que le
chirurgiens attende quils souvre par lui même pour faire loperation
est certain de la mort du malade, parceque il suffoque, mais

Pareus lib. 7 cap. 10

faisant loperation avec le cottaire en la façon que nous dit Pareus
est certain de la guerrison, il est tres facile de la faire avec le cottaire
que nous demontre le même auteur et sans risque de flux de sang.
En tous les autres cas souvriront les abces avec un instrument
tranchant sils ne profonds et noccupe quelques partie ou il y est
de grandes veines, arteres, nerfs, et tendons. mais si quelques fois il se

Mouitanus lib. 1 c.

Pacesius lib. 13 cap. 12

trouve dans les abces des sinuosité nous recommande Moussitano
quil ne souvre point parce que avec ses remedes se reunissent. mais
Paesio dit prohibent vero sectionem precipue totius cabitatis nerborum
venarum ac arteriarum, cum sine magno periculo cabitas secari
non posit. de ça sen suit être preferable le cotaire;
ce si sont les raisons que mes foibles discours ont pues établir sur
ce sujet, mais je vis avec les perones quétant docte academie
comme est la votre vous aurez la bonté deme pardonnes les defauts
de mon discour &c.

Mon.r Simon Escanille chirurgiens